



APPEL A CANDIDATURE

ATELIER DE FORMATION DE JOURNALISTES

Introduction

En amont de la 16^{ème} Conférence des Parties (COP16) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), le Secrétariat de la Convention organise une formation pour les journalistes francophones (qui couvrent le continent africain) sur la désertification et le rôle des médias dans la promotion des pratiques de gestion durable des terres.

Cet atelier aura lieu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 2 au 6 septembre 2024 en marge de la 20^{ème} Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE/AMCEN). Les journalistes auront l'occasion d'échanger avec des experts de la gestion durable des terres et de la désertification, et de participer à une visite de terrain.

Justifications

La dégradation affecte jusqu'à 40 % des terres de la planète et près de la moitié de la population mondiale, les coûts les plus élevés étant supportés par ceux qui en ont le moins les moyens : les communautés autochtones, les ménages ruraux, les petits exploitants agricoles, et en particulier les jeunes et les femmes.

En Afrique, environ 65 % des terres arables sont déjà dégradées, plongeant des communautés entières dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Ce fléau exacerbe les déplacements forcés et alimente les conflits, créant un cercle vicieux de désespoir. Pour les communautés rurales et les petits producteurs, cette lutte constante est tout simplement vitale. La dégradation des terres coûte chaque année environ 68 milliards de dollars aux économies africaines. Ces pertes se traduisent par une diminution des revenus agricoles et une explosion du chômage parmi les jeunes.

La restauration des terres dégradées pourrait créer jusqu'à 12 millions d'emplois en Afrique d'ici 2030. Investir dans l'agriculture durable, la reforestation et les technologies d'adaptation au changement climatique pourrait donc transformer des défis en opportunités. Par exemple, l'initiative de la [Grande Muraille Verte](#), qui vise à reboiser 100 millions d'hectares de terres dégradées d'ici 2030, pourrait générer environ 10 millions d'emplois verts. Ces initiatives offrent aux jeunes des opportunités non seulement dans les secteurs traditionnels de l'agriculture et de la sylviculture, mais aussi dans des domaines émergents comme l'agroforesterie et la gestion des ressources en eau.

Objectifs :

L'objectif de cette formation est de contribuer au renforcement de la couverture médiatique des thématiques défendues par la CNULCD, ainsi qu'au renforcement des compétences des journalistes sur ces sujets. L'atelier abordera les préoccupations majeures liées à la dégradation des terres, à la désertification et à la sécheresse, ainsi que le rôle des médias dans ce contexte et les stratégies spécifiques pour mieux traiter ces sujets.

Les objectifs principaux sont les suivants :

Accroître la couverture médiatique des thématiques défendues par la Convention, notamment les défis relatifs à la désertification et à la dégradation des terres.

Permettre aux journalistes de mieux cerner la notion de gestion durable des terres et des questions liées à la résilience à la sécheresse.

Encourager la création et la réalisation de reportages portant sur la gestion durable des terres, la lutte contre la désertification, ainsi que les bonnes pratiques agricoles et environnementales.



Renforcer la capacité des journalistes spécialisés dans les questions environnementales

À la fin de l'atelier, les participants seront capables de :

Se familiariser avec la mission et les activités de la CNULCD.

Améliorer leurs compétences en rédaction sur les questions environnementales et mieux traiter des thématiques défendues par la CNULCD.

Rechercher des informations pertinentes sur la désertification et la gestion durable des terres.

Aborder plus efficacement les questions de gestion durable des terres.

Connaître l'impact de la sécheresse sur la santé, l'agriculture, la biodiversité, etc.

Établir un dialogue entre les experts en gestion durable des terres et les professionnels des médias.

Éligibilité et critères de sélection :

L'appel est ouvert aux journalistes francophones qui s'intéressent aux questions environnementales.

Pour que les candidatures soient prises en considération, les candidats potentiels doivent soumettre :

Une lettre de recommandation du rédacteur en chef de l'organisation du candidat. Pour les freelances, veuillez fournir une copie de la carte de presse.

Une lettre de motivation d'une page maximum expliquant l'intérêt du journaliste pour participer à l'atelier.

Les liens ou les copies des trois derniers reportages ou publications sur le sujet.

Aperçu et programme de l'atelier :

Les journalistes sélectionnés participeront à un atelier de cinq jours qui comprendra des tables rondes avec des experts et une visite sur le terrain pour observer les défis de la dégradation des terres et les meilleures pratiques. A la suite de l'atelier, les journalistes seront invités à soumettre leurs articles, rapports ou émissions publiés sur les questions relatives à la dégradation des terres en Afrique.

Prise en charge :

Les frais de voyage et d'hébergement des candidats retenus seront pris en charge par la CNULCD.

Toutefois, les participants sont invités à prendre les dispositions suivantes :

Certificat de santé, si nécessaire

Assurance voyage (le cas échéant)

Tous les autres arrangements liés au voyage, à l'exception des billets d'avion

Date et lieu :

L'atelier se tiendra du 02 au 06 septembre 2024 à Abidjan en Côte d'Ivoire. La langue de travail de l'atelier est le français.

Date limite pour présenter les candidatures : 21 juillet 2024

Les dossiers de candidature complets peuvent être envoyés à l'adresse électronique : press@unccd.int jusqu'au 21 juillet 2024 en indiquant comme objet : « **Candidature pour l'atelier d'Abidjan** ».

Les candidats retenus seront informés par écrit.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : press@unccd.int



À propos de la Convention

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) est un accord international sur la bonne gestion des terres. Elle aide les personnes, les communautés et les pays à créer de la richesse, à développer leurs économies et à garantir suffisamment de nourriture, d'eau potable. Elle garantit aussi aux utilisateurs des terres, un environnement propice à leur gestion durable. Grâce à des partenariats, les 197 parties à la Convention ont mis en place des systèmes solides pour gérer la sécheresse rapidement et efficacement. Une bonne gestion des terres, fondée sur des politiques et des données scientifiques solides, contribue à intégrer et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, renforce la résilience au changement climatique et prévient la perte de biodiversité.